

MON ENFANT A VILLERUPT LIVRET D'ACCUEIL

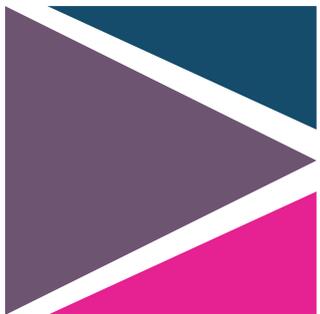
> Démarches à effectuer pour les enfants de 3 à 12 ans



Ville de
VILLERUPT



RENTREE SCOLAIRE 2024/2025



EDITOS



Pierrick SPIZAK,
Maire de Villerupt.

Chères Villeruptiennes, Chers Villeruptiens, chers parents,

Dans ce nouveau livret d'accueil vous trouverez les différentes structures municipales accueillant votre enfant ainsi que les démarches à suivre pour l'y inscrire. Ce livret émanant exclusivement du Service Enfance/Enseignement du Pôle Vie de la Cité de Villerupt a été conçu comme une espèce de petit guide afin de vous éclairer du mieux possible sur les multiples services proposés par la Ville à la jeunesse Villeruptienne.

C'est également, pour nous, élus, la matérialisation de notre volonté de répondre au quotidien à vos attentes, à vos demandes et à vos besoins. Tant de champs de compétences et d'action sont convoqués ici qu'on pourrait s'y perdre. L'offre est tellement foisonnante qu'il fallait pour nous vous la rendre limpide. L'école, évidemment, avec son lot d'apprentissage et sa diffusion du savoir est une priorité pour notre équipe qui sait combien ces années de scolarité sont déterminantes pour le devenir de chacun. C'est pourquoi, la Ville de Villerupt propose autour de cet axe majeur qu'est l'éducation tout un panel de services et d'activités, proposé par des agents qualifiés, responsables et engagés dans leur rôle d'encadrant, de passeur, de transmetteur. Ces services viennent compléter cette offre pédagogique essentielle à l'épanouissement, l'équilibre et la réussite de tous nos enfants.

Cet engagement, nous y tenons. Sincèrement. Obstinement. Car pour nous il appartient pleinement aux missions dévolues au service public. Ce service public c'est l'une de nos fonctions principales d'élus de terrain de la faire vivre. De le faire évoluer. De le rendre encore plus efficace. Plus accessible. Plus en adéquation avec les réalités de votre quotidien.

Si tout cela est encore abstrait et compliqué... Alors suivez le guide... Il est fait pour cela!

Bonne lecture à tous.

Cher.e.s Administré.e.s,

Ce livret enfance a été pensé pour simplifier nos liens. Un outil utile (et nous l'espérons efficace) pour comprendre comment tout cela fonctionne. Il a été réfléchi pour vous faciliter la vie et rendre vos démarches plus claires et plus limpides. Comment on s'inscrit ? Comment on s'informe ? Quels documents ? A quelle date ?...

Grâce à ce fascicule, le Service Enfance/Enseignement de la mairie de Villerupt n'aura plus aucun secret pour vous. Un simple livret où nous avons tenté d'être le plus synthétique et le plus concret pour vous aider tout simplement dans vos formalités. Pour être, bien évidemment, au plus proche de vos besoins et aussi (et surtout) des envies de vos enfants. Car c'est bien pour eux que notre engagement est total et entier. Agir pour eux reste au cœur de notre priorité. Vous Informer tout en restant à votre écoute pour offrir à nos enfants les plus belles conditions d'apprentissage, voilà un de nos travaux au quotidien.

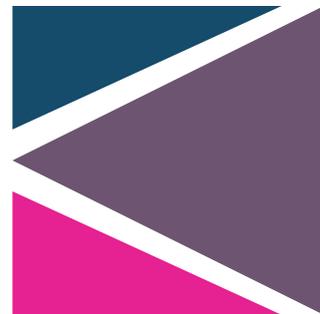
Parce que rien n'est plus beau qu'un enfant heureux et curieux.

Bonne lecture à vous.



Audrey SPILERS
Adjointe au Maire à l'Enfance,
à la Jeunesse et à l'Enseignement

SOMMAIRE



p.4
DANS QUELLE ECOLE INSCRIRE
MON ENFANT ?

QUELLES MODALITES
D'ADMISSION DANS LES
ECOLES POUR LES
NOUVEAUX ELEVES ? **p.5**



p.7
COMMENT INSCRIRE
MON ENFANT
AU PERISCOLAIRE ?

p.6
QUELS ACCUEILS HORS
TEMPS SCOLAIRE POUR
MON ENFANT ?

p.8
QUELS TRANSPORTS
PERISCOLAIRES
POUR MON ENFANT ?

p.9
QUELLE EQUIPE EDUCATIVE
ACCUEILLE MON ENFANT ?

p.10
QUELS ACCUEILS
EXTRASCOLAIRES POUR
MON ENFANT ?
& LE PORTAIL FAMILLE



p.14
LE SAVIEZ-VOUS ?



p.11 QUELS TARIFS
PERISCOLAIRES ET
EXTRASCOLAIRES POUR
MON ENFANT ?

p.16
AUPRES DE QUI SE RENSEIGNER POUR
L'ACCUEIL DE MON ENFANT ?

DANS QUELLE ECOLE INSCRIRE MON ENFANT ?

La **carte scolaire**, disponible sur www.mairie-villerupt.fr, impose que votre enfant soit inscrit dans l'établissement scolaire correspondant à votre lieu de résidence.

Votre enfant est accueilli dans une des cinq écoles de la Ville de Villerupt :



ECOLE Raymond POINCARE

3 rue Roosevelt
Tél : 03.82.89.43.24



ECOLE Jules FERRY

16 Rue Georges Clémenceau
Tél : 03.82.89.43.09



ECOLE Paul LANGEVIN

Rue Paul Vaillant Couturier
Tél : 03.82.26.20.85



ECOLE BARA

2 Rue de Verdun
Tél : 03.82.89.10.90



ECOLE JOLIOT CURIE

Place Joliot Curie
Tél : 03.82.89.02.83

Rythmes scolaires et horaires

Semaine de 4 jours d'école
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Exception horaires Ecole Jules FERRY
De 8h20 à 11h20 et de 13h20 à 16h20

> Le temps de la classe est sous la responsabilité de l'Education Nationale. Votre référent direct est le Directeur de l'école.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

QUELS ENFANTS SONT CONCERNÉS ?

- les enfants nés en 2021 qui feront leur entrée en maternelle,
- les enfants qui entrent en CP à l'École Jules FERRY uniquement,
- les nouveaux arrivants,
- les enfants faisant l'objet d'une dérogation.

Les familles doivent **obligatoirement** se faire délivrer un certificat de pré-inscription scolaire par le Service Enfance / Enseignement de la Mairie de Villerupt.

> Documents à communiquer

- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture téléphone, électricité, gaz...)
- Livret de famille (pages des parents et/ou des enfants concernés) ou acte de naissance
- Carnet de santé (pages de vaccinations du ou des enfants concernés)
- Si nécessaire tout document attestant de la garde de l'enfant

Admissions

Les parents doivent ensuite se présenter dans l'école de rattachement de leur enfant, munis du certificat de pré-inscription pour que le Directeur d'École procède à l'admission.

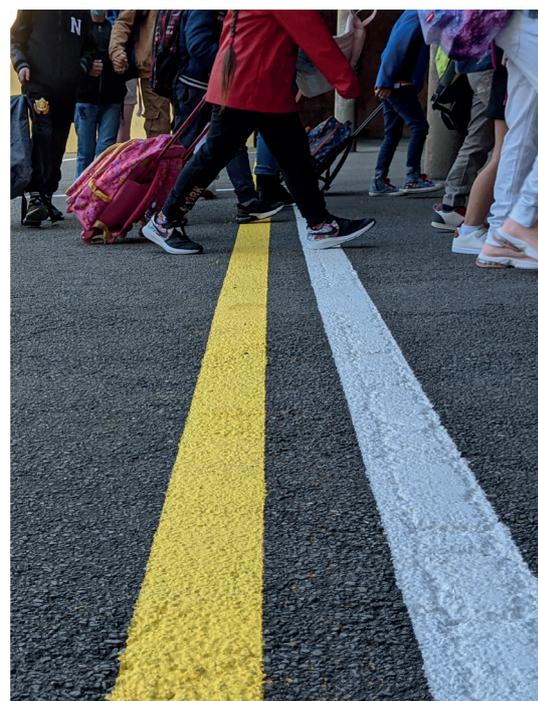
Dérogation

Il est possible, à **titre exceptionnel**, pour des raisons d'organisation ou personnelles, de demander une dérogation pour une inscription scolaire « hors secteur géographique ».

La décision d'accorder la dérogation appartient aux élus et ne pourra être envisagée qu'en fonction du nombre de places disponibles dans l'école d'affectation souhaitée.

> Documents à communiquer

- Adresser un courrier à l'attention de Monsieur le Maire qui précise les motifs de la demande (rapprochement de fratrie, facilitation du mode de garde, raisons médicales...)
- Joindre les justificatifs nécessaires



Dossiers de demande de dérogation : à télécharger sur le site de la Ville (à renseigner et à retourner au Service Enfance / Enseignement avec votre courrier) : www.mairie-villerupt.fr

QUELS ACCUEILS PERISCOLAIRES POUR MON ENFANT ?

Votre enfant est accueilli dans des conditions qui favorisent son développement, son épanouissement et son éveil culturel, sportif, social...

> **Les activités proposées hors temps scolaire sont de la responsabilité de la Ville de Villerupt. Votre référent direct est le responsable du Service Enfance / Enseignement de la Mairie et le coordinateur périscolaire.**

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) vise à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école et organise la complémentarité des temps éducatifs.

Le Projet Pédagogique proposé par les équipes municipales dans le cadre du périscolaire et de l'extrascolaire pour Les Accueils de Loisirs, s'inscrit dans les orientations du PEDT.

Activités périscolaires

L'accueil périscolaire du **matin** avant l'école : **de 7h30 à 8h30 dans chaque école.**

La pause méridienne (**restauration scolaire**) entre deux temps d'école : **de 11h30 à 13h30 sur deux sites :**

A compter de la rentrée scolaire 2023/2024 le fonctionnement de la cantine est modifié comme suit : les enfants inscrits à la cantine déjeunent au sein de deux bâtiments communaux en fonction des écoles :

- **A l'Hôtel de Ville (foyer de la Salle des Fêtes)**
pour POINCARE, FERRY et BARA
- **Au Centre socio-culturel BELARDI**
pour CURIE et LANGEVIN

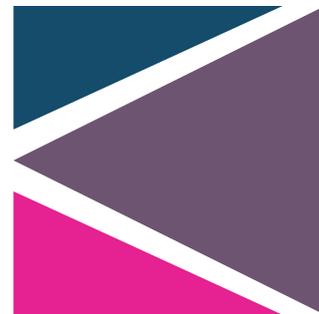
Les repas sont confectionnés et livrés en liaison froide par un prestataire.

L'accueil périscolaire du **soir** après l'école : **de 16h30 à 18h30 à l'Espace Jeunesse, Rue Henri Wallon.**

L'accueil périscolaire du **mercredi** entre deux jours d'école : **de 7h30 à 18h30 à l'Espace Jeunesse, Rue Henri Wallon.**



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU PERISCOLAIRE ?



Inscription périscolaire

- **L'inscription administrative** au périscolaire pour l'année 2024/2025 doit se faire obligatoirement au Service Enfance/Enseignement situé à l'Espace Jeunesse, **du 3 Juin au 5 juillet** inclus, (sous réserve de places disponibles).
Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.
- **Les réservations mensuelles** se font **uniquement** sur le **portail famille avant le 25 du mois précédent.**
- **Pour les modifications de planning cantine** : Toute modification du planning mensuel (ajout ou annulation) doit être signalée au service au **plus tard le jeudi 12h00 de la semaine précédente.**
 - Pour toute demande d'annulation qui interviendra après le jeudi 12h00 de la semaine précédente : l'inscription sera facturée.
 - Pour toute demande d'ajout après le jeudi 12h00 de la semaine précédente : l'inscription sera refusée.
- **Pour les modifications de planning matin, soir et mercredi** :
 - Toute demande d'inscription supplémentaire qui intervient **moins de 48h à l'avance** implique une majoration de 50% du tarif en vigueur.
 - Pour les annulations qui interviennent moins de 48h à l'avance, la prestation sera facturée au tarif normal sans majoration.
- **Les modifications de planning** après le 25 du mois doivent se faire via la messagerie : enseignement@mairie-villerupt.fr



- Le coupon d'inscription périscolaire ou extrascolaire 2024/2025
- La fiche de renseignement « Enfant » + une photo d'identité
- La fiche de liaison sanitaire
- Autorisation parentale du Droit à l'Image
- Le PAI / Protocole et certificat pour les enfants concernés
- En cas de garde partagée des enfants, copie de l'extrait du jugement de séparation ou de divorce rendu par le tribunal (uniquement les pages concernées par le lieu de résidence, et les modalités temporelles d'exercice de l'autorité parentale).
- En cas de délégation de l'autorité parentale (totale ou partielle), copie de l'extrait du jugement rendu par le Tribunal.
- L'avis d'imposition 2023 des deux parents ou leur certificat de rémunération annuel du Luxembourg
- Une attestation de la CAF avec le montant des allocations familiales et/ou du Luxembourg
- Une attestation « Assurance scolaire, extra-scolaire et responsabilité civile »
- Une photocopie de la carte d'identité des parents et de l'enfant
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant
- Un relevé d'identité bancaire (facultatif)
- L'autorisation de prélèvement automatique (facultatif)



Pour télécharger les documents nécessaires pour votre démarche, rendez-vous sur : www.mairie-villerupt.fr

QUELS TRANSPORTS PERISCOLAIRES POUR MON ENFANT ?

Circuit de transport cantine

AUTOCAR 1 - ALLER

DEPART	LMJV
VILLERUPT - Ecole BARA (maternelle)	11H40
ARRIVEE	LMJV
VILLERUPT - Cuisine satellite Hôtel de Ville	11H50

AUTOCAR 1 - RETOUR

DEPART	LMJV
VILLERUPT - Cuisine satellite Hôtel de Ville	12h50
ARRIVEE	LMJV
VILLERUPT - Ecole BARA (maternelle)	13h00



AUTOCAR 2 - ALLER

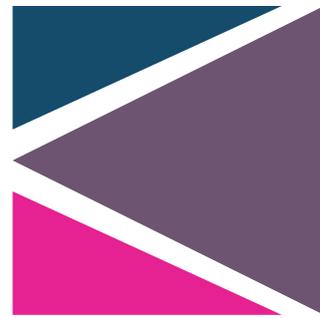
DEPART	LMJV
VILLERUPT - Ecole LANGEVIN (maternelle et primaire)	12h15
ARRIVEE	LMJV
VILLERUPT - Cuisine satellite Belardi	12h30

AUTOCAR 2 - RETOUR

DEPART	LMJV
VILLERUPT - Cuisine satellite Belardi	13h15
ARRIVEE	LMJV
VILLERUPT - Ecole LANGEVIN (maternelle et primaire)	13h25

CURIE, POINCARE, FERRY
se rendent à pied sur leur lieu de restauration.

QUELS ACCUEILS EXTRASCOLAIRES POUR MON ENFANT ?



Activités extrascolaires

Elles se déroulent durant les petites vacances (hors vacances de Décembre) et les grandes vacances (de début juillet après l'école jusqu'à l'avant dernière semaine d'août) à l'Espace Jeunesse **de 8h00 à 18h30**.



Inscriptions

Les pré-inscriptions démarrent **4 semaines avant le début des périodes de vacances scolaires**. Les pré-inscriptions se font **uniquement par mail à partir du lundi**.

Toute inscription sera validée uniquement après réception du paiement avant le vendredi 17h00 de la même semaine auprès du Service Enfance/Enseignement par espèce ou chèque.

Aucun remboursement ne sera possible après la réservation même en cas d'absence de l'enfant.

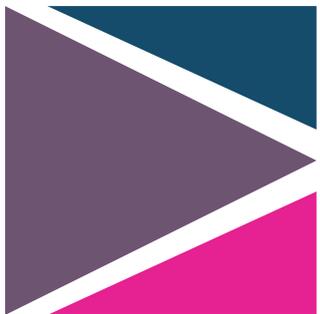
Les inscriptions peuvent avoir lieu la veille jusqu'à 9h00 pour la journée complète avec repas et le jour même pour la demi-journée sous réserve de places disponibles uniquement avec paiement immédiat par chèque ou par espèces.

INSCRIPTIONS ET DEMARCHES EN LIGNE SUR LE



Le portail FAMILLE est un service Gratuit qui permet aux parents de :

- Procéder directement aux réservations mensuelles d'inscription (avant le 25 du mois précédent)
 - Modifier leurs données personnelles.
 - Payer par carte bancaire directement en ligne.
 - Contacter le Service Enfance/Enseignement via la messagerie.
 - Recevoir les communications de la Ville de Villerupt.
- Un code d'accès est communiqué par le Service Enfance/Enseignement lors de l'inscription. Toute demande, autre que par le biais du PORTAIL FAMILLE ne sera pas traitée.
 - Pour les familles ne disposant pas de moyen de communication adapté, un ordinateur est mis à disposition à l'Espace Jeunesse sur rendez-vous pour la gestion de leurs réservations.



QUELLE EQUIPE EDUCATIVE ACCUEILLE MON ENFANT ?

Sur le temps périscolaire

Une équipe éducative communale s'occupe de votre enfant avec **bienveillance** dans le respect de son rythme et de son **bien-être** conformément au projet pédagogique et dans le respect du PEDT de la Ville de Villerupt :

- Un Coordinateur périscolaire
- Deux adjoints
- Une équipe permanente de 3 animateurs
- 13 ATSEM



Taux d'encadrement réglementaire PEDT :

- Moins de 6 ans : > 5h 1 animateur pour 10 enfants / ≤ 5h 1 animateur pour 14 enfants
- 6 ans et plus : > 5h 1 animateur pour 14 enfants / ≤ 5h 1 animateur pour 18 enfants

Taux d'encadrement Ville de Villerupt :

Afin de prendre en compte la responsabilité induite par l'encadrement et la sécurité des enfants, la Ville de Villerupt a décidé (sous réserve de trouver le personnel qualifié disponible) de mettre en place un taux d'encadrement plus favorable que le taux réglementaire (notamment sur le temps de cantine) :

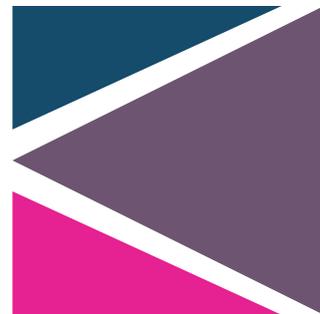
- Moins de 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants
- 6 ans et plus : 1 animateur pour 14 enfants



Sur le temps scolaire

La Ville de Villerupt a fait le choix de mettre à disposition des écoles un **Educateur des Activités Physiques et Sportives** afin que des activités sportives de qualité puissent être prodiguées à votre enfant.

QUELS TARIFS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR MON ENFANT ?



Les tarifs périscolaires et extrascolaires sont fixés par le Conseil Municipal pour chaque année scolaire et consultables sur le site de la Ville : www.mairie-villerupt.fr

PERISCOLAIRE DU MATIN LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

	Quotient Familial	7h30-8h30	Tarif Famille nombreuse Moins 10% pour le 2 ^{ème} enfant	Tarif Famille nombreuse Moins 20% pour le 3 ^{ème} enfant et au-delà	Tarif majoré unique 50% Modification inscription hors délai
VILLERUPT	0 à 380	1,35€	1,21€	1,08€	2,02€
	De 381 à 610	2€	1,80€	1,60€	3,00€
	De 611 à 900	2,30€	2,07€	1,84€	3,45€
	De 901 à 1200	2,45€	2,20€	1,96€	3,67€
	+ de 1200	2,60€	2,34€	2,08€	3,90€
EXT.	0€ à 900	2,90€	2,61€	2,32€	4,35€
	+ de 900€	3,60€	3,24€	2,88€	5,40€

PERISCOLAIRE DU MIDI - CANTINE LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

	Quotient Familial	11h30-13h30	Tarif Famille nombreuse Moins 10% pour le 2 ^{ème} enfant	Tarif Famille nombreuse Moins 20% pour le 3 ^{ème} enfant et au-delà	Tarif majoré 50% Modification inscription hors délai	Tarifs « PAI-repas »
VILLERUPT	0 à 380	2,57€	2,31€	2,05€	3,85€	1,57€
	De 381 à 610	4,58€	4,12€	3,66€	6,87€	1,95€
	De 611 à 900	6,40€	5,76€	5,12€	9,60€	3,77€
	De 901 à 1 200	7,50€	6,75€	6,00€	11,25€	4,87€
	+ de 1 200	8,00€	7,20€	6,40€	12€	5,37€
EXT.	0 à 900	9,00€	8,10€	7,20€	13,50€	6,00€
	+ de 900	11,00€	9,90€	8,80€	16,50€	8,37€

PERISCOLAIRE DU SOIR

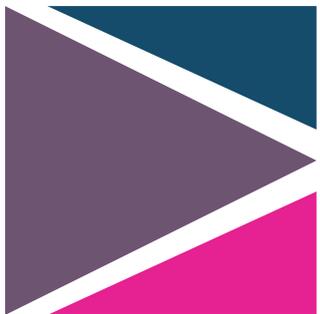
	Quotient Familial	16h30-18h30	Tarif Famille nombreuse Moins 10% pour le 2 ^{ème} enfant	Tarif Famille nombreuse Moins 20% pour le 3 ^{ème} enfant et au-delà	Tarif majoré 50% Modification inscription hors délai
VILLERUPT	0 à 380	2,00€	1,80€	1,60€	3,00€
	De 381 à 610	2,90€	2,61€	2,32€	4,35€
	De 611 à 900	3,33€	2,99€	2,66€	4,99€
	De 901 à 1 200	3,45€	3,10€	2,76€	5,17€
	+ de 1 200	3,65€	3,28€	2,92€	5,47€
EXT.	0 à 900	4,10€	3,69€	3,28€	6,15€
	+ de 900	5,50€	4,95€	4,40€	8,25€

PERISCOLAIRE DU MERCREDI

	Quotient Familial	Tarif	Tarif Famille nombreuse Moins 10% pour le 2 ^{ème} enfant	Tarif Famille nombreuse Moins 20% pour le 3 ^{ème} enfant et au-delà	Tarif majoré 50% Modification inscription hors délai
DEMI-JOURNEE : 7h30 - 11h50 ou 13h30 - 18h30					
VILLERUPT	0 à 380	3,60€	3,24€	2,88€	5,40€
	De 381 à 610	4,10€	3,69€	3,28€	6,15€
	De 611 à 900	4,30€	3,87€	3,44€	6,45€
	De 901 à 1 200	4,50€	4,05€	3,60€	6,75€
	+ de 1 200	4,60€	4,14€	3,68€	6,90€
EXT.	0 à 900	5,50€	4,95€	4,40€	8,25€
	+ de 900	8€	7,20€	6,40€	12,00€
JOURNEE : 7h30 - 18h30 (avec repas)					
VILLERUPT	0 à 380	11,60€	10,44€	9,28€	17,40€
	De 381 à 610	13,65€	12,28€	10,92€	20,47€
	De 611 à 900	14,65€	13,18€	11,72€	21,97€
	De 901 à 1 200	15,05€	13,54€	12,04€	22,57€
	+ de 1 200	15,70€	14,13€	12,56€	23,55€
EXT.	0 à 900	20,00€	18,00€	16,00€	24€
	+ de 900	24€	21,60€	19,20€	36€

EXTRASCOLAIRE PETITES ET GRANDES VACANCES

	Quotient Familial	Tarif	Tarif Famille nombreuse Moins 10% pour le 2 ^{ème} enfant	Tarif Famille nombreuse Moins 20% pour le 3 ^{ème} enfant et au-delà
DEMI-JOURNEE : 8h00 - 11h50 ou 13h30 - 18h30				
Régime Général (RG)				
VILLERUPT	0 à 380	3,60€	3,24€	2,88€
	De 381 à 610	4,10€	3,69€	3,28€
	De 611 à 900	4,30€	3,87€	3,44€
	De 901 à 1 200	4,50€	4,05€	3,60€
	+ de 1 200	4,60€	4,14€	3,68€
EXT.	0 à 900	5,50€	4,95€	4,40€
	+ de 900	8€	7,20€	6,40€
Autres Régimes (NON RG)				
VILLERUPT	0 à 380	5,74€	5,16€	4,59€
	De 381 à 610	6,24€	5,61€	4,99€
	De 611 à 900	6,46€	5,81€	5,16€
	De 901 à 1 200	6,55€	5,89€	5,24€
	+ de 1 200	6,74€	6,06€	5,36€
EXT.	0 à 900	8,00€	7,20€	6,40€
	+ de 900	10,14€	9,12€	8,11€
JOURNEE : 8h00 - 18h30 (avec repas)				
Régime Général (RG)				
VILLERUPT	0 à 380	11,60€	10,44€	9,28€
	De 381 à 610	13,65€	12,28€	10,92€
	De 611 à 900	14,65€	13,18€	11,72€
	De 901 à 1 200	15,05€	13,54€	12,04€
	+ de 1 200	15,70€	14,13€	12,56€
EXT.	0 à 900	20,00€	18,00€	16,00€
	+ de 900	24€	21,60€	19,20€
Autres Régimes (NON RG)				
VILLERUPT	0 à 380	15,90€	14,31€	12,72€
	De 381 à 610	17,95€	16,15€	14,36€
	De 611 à 900	18,96€	17,06€	15,16€
	De 901 à 1 200	19,46€	17,51€	15,56€
	+ de 1 200	20€	18€	16€
EXT.	0 à 900	25,00€	22,50€	20€
	+ de 900	29,30€	26,37€	23,44€



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, votre commune engage de **nombreuses actions** en faveur de la Jeunesse et de l'Enfance.

En 2024, c'est un budget total de 863 645,05€

- Un budget de fonctionnement de 775 247 €

- > Participation à deux classes découverte
- > Participation aux classes de voyage des écoles
- > Participation à l'acquisition de fournitures et manuels scolaires des écoles
- > Prise en charge des sorties ALSH extrascolaires
- > Distribution de cadeaux pour les fêtes pour les primaires et maternelles
- > Distribution de bons d'achat pour les enfants inscrits dans un établissement secondaire
- > Participation financière pour la mise en place des packs de fournitures scolaires pour les élèves du collège Theodore MONOD (FCPE).
- > Aide de 150€ pour les départs en centre de vacances
- > Participation au financement de 3 BAFA

- Un budget d'investissement de 108 398,05 €

qui permet notamment de réaliser les opérations suivantes :

- > Stores coupe-feu dans les écoles BARA, POINCARE, LANGEVIN et à l'Espace Jeunesse et à BELARDI
- > Système de vidéo-protection, système anti-intrusion, pose de sols souples à BELARDI
- > Mobilier LANGEVIN, POINCARE, FERRY, BARA (lits siestes, rangements, tables, tableaux ...)

MAIS AUSSI,

VILLERUPT VILLE AMIE DES ENFANTS

La Ville de Villerupt a rejoint en Novembre 2022, en signant une convention avec l'UNICEF FRANCE, le Réseau des «Villes Amies des Enfant ».

Le plan d'action de la Ville qui place l'Enfant au cœur de ses préoccupations est décliné localement avec un engagement concret de la municipalité d'agir sur chacun des piliers suivants :

- >le bien-être de chaque enfant et chaque jeune
- >la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité
- >un parcours éducatif de qualité
- >la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune
- >le partenariat avec UNICEF France



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS, qui permet à vos enfants de devenir des citoyens responsables et actifs.

La discussion, l'échange, le respect de chacun, l'engagement collectif et le travail commun sont au coeur de ce projet éducatif, qui permet aux enfants d'appréhender le fonctionnement des institutions démocratiques de notre pays, ainsi que les droits et les devoirs de chaque citoyen.
Les jeunes élus sont invités à proposer leurs projets pour la Ville, de leur conception à leur concrétisation.

Le 22 Novembre 2023 Mayssa HAMCHAOUI a été élue Maire du Conseil Municipal des enfants pour le mandat 2023/2025.

LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Chaque année, en partenariat avec l'UNICEF, la Ville de Villerupt célèbre et promeut le respect des droits de l'enfant pour la Journée internationale des droits de l'enfant qui a lieu chaque 20 novembre.

A cette occasion, de nombreuses animations sont organisées pour permettre aux enfants de découvrir leurs droits et la situation des enfants à travers le monde. Débats, expositions, contes, spectacles, cinéma et autres animations sont proposés en collaboration avec des acteurs du territoire pour sensibiliser nos jeunes à cette problématique essentielle.

LA PARTICIPATION DES ENFANTS AU BUDGET PARTICIPATIF

Les enfants de la Ville et du Conseil Municipal des Enfants sont invités chaque année à participer au budget participatif de la ville afin de faire émerger les projets qui leur tiennent à cœur pour améliorer la vie de la cité.

VILLERUPT LABELISEE TERRE DE JEUX 2024

De nombreuses manifestations seront organisées dans ce cadre en direction de la Jeunesse : « Va y avoir du sport dans les jardins de Louise » à la bibliothèque Louise Michel, des tournois ou rencontres olympiques entre associations, le passage de la flamme olympique dans les écoles, des expositions photos et une pièce de théâtre à la MJC, et bien d'autres encore.

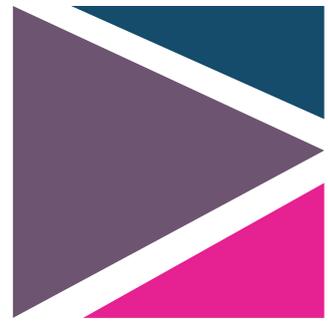
LE CHALLENGE DES ECOLES

Organisé chaque année par la Ville de Villerupt en partenariat avec l'OMS, cette journée est consacrée à la pratique du sport pour l'ensemble des enfants des écoles primaire de Villerupt.
Course de relais, queue du renard, sumo, teck, triathlon sont au programme pour les enfants avec comme point d'orgue la remise des médailles et le trophée de l'école la plus sportive de l'année qui est remis en jeu Challenge après Challenge.

LE CONCOURS DE DESSIN « ELABORATION DE LA FEVE POUR LA GALETTE »

Initié par la Ville ce concours est organisé chaque année dans les écoles de la Ville avec un thème différent par édition. Les enfants mettent ainsi à profit leur créativité et le dessin sélectionné par le Conseil Municipal des Enfants orne la fève proposée par les pâtisseries locaux.

LES NOMBREUSES ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS, proposées par nos associations, que vous pouvez retrouver sur le site de la Ville : www.mairie-villerupt.fr



AUPRES DE QUI SE RENSEIGNER POUR L'ACCUEIL DE MON ENFANT ?

Un lieu d'accueil unique pour vos démarches administratives et vous accompagner tout au long du parcours éducatif de votre enfant.

Pôle Vie de la Cité
Service Enfance-Enseignement

Espace Jeunesse

1 Rue Henri Wallon
54 190 VILLERUPT

03 82 89 94 13
enseignement@mairie-villerupt.fr

Ouvert du lundi au jeudi :
9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
et le vendredi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Version au : 07.05.2024

